



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DU SENEGAL

CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE DES
MEDECINS DU SENEGAL

BUREAU

Président

Dr Boly DIOP

Vice-présidente/SG

Pr Ndéye Ramatoulaye
DIAGNE GUEYE

TRESORIERE

Dr Marième Marianne
Babylas NDIAYE

Membres

Dr Mamadou HANE

Dr Aliou NIANG

Sotrac Mermoz, Lot n°30
2^{ème} Etage (Prés de
l'Université du Sahel)
Tél: (+221) 33.865.07.94
Fax: (+221) 33.865.08.05
BP: 27 115 Dakar
Email: onms@orange.sn
Site Web: ordremedecins.sn

00000001

/ONMS/PR
Dakar, le 16/06/2020

DISCOURS DU PRESIDENT DE L'ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DU SENEGAL CEREMONIE DE REMISE DE DON (COVID-19)

Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Action Sociale,
Mesdames, Messieurs les membres du cabinet ministériel
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service

Chers conseillers de l'ONMS,
Chers invités, en vos rangs, titres et grades

C'est un honneur de nous présenter devant vous, à l'occasion de cette cérémonie sobre dictée par le contexte d'épidémie à Covid-19 que vit actuellement notre pays.

En effet, bien avant son entrée en épidémie le 2 Mars 2020, un plan de riposte a été mis en place par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, à travers le Comité National de Gestion des Épidémies, avec une stratégie dynamique constamment adaptée à l'évolution de la pandémie.

L'un des objectifs majeurs de cette riposte est de rompre la circulation du virus dans la population tout en préservant au maximum les piliers de la riposte que sont les agents de la santé en général et particulièrement la communauté médicale et paramédicale.

Nous profitons de cette occasion pour louer les efforts du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, à travers ses différents démembrements, totalement dévoué à la mise en œuvre de ce plan de riposte dans une dynamique multisectorielle en phase avec le concept « One Health » (une seule santé).

Monsieur le Ministre, le bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins, issu des élections du samedi 22 Février 2020, a été installé en pleine crise de la pandémie Covid-19 et n'a pas pu agir dans les premières heures de la lutte en tant qu'institution pour assumer complètement son rôle de premier conseiller en matière de santé. Cependant, au regard de la situation du personnel de santé qui doit être protégé pour exercer son art en toute sécurité pour lui-même, pour les patients et pour sa famille, le Conseil n'a pas manqué de se réunir en urgence pour attirer votre attention sur le manque d'équipements de protection, sur le respect du secret médical et de la dignité des familles dans le deuil.

C'est avec plaisir que nous avons remarqué la prise en compte de ces conseils par une application conséquente.

Ainsi, les membres de l'ONMS, pris individuellement, dans le public comme dans le privé, par rapport à leur sacerdoce, se sont naturellement engagés dans la lutte contre cette pandémie.

Garant de l'exercice de la médecine, l'ONMS se préoccupe de la sécurité du personnel soignant et de la santé des populations. Nous ne perdons pas de vue le risque sanitaire majeur dans cette crise qu'est la rupture de la continuité des soins dont les conséquences seraient très graves à plus ou moins brève échéance.

C'est pourquoi, l'ONMS avait rappelé à tous les médecins le devoir de prendre en charge les patients (Urgences, Maladies chroniques) quand les conditions de sécurité sont réunies et de tout mettre en œuvre pour garantir la poursuite des soins de santé préventifs et curatifs à travers la mise en œuvre des programmes nationaux.

Monsieur le Ministre, la protection du personnel de santé, socle de la riposte contre la Covid-19, est une obligation à la fois morale mais aussi stratégique et relève certes de la responsabilité de l'État mais aussi doit bénéficier des efforts de tous, à travers l'engagement communautaire noté depuis le début de l'épidémie au Sénégal.

Conscient des énormes besoins que nécessite une telle lutte, l'ONMS a voulu y participer autrement en mettant à votre disposition du matériel de protection et des produits d'hygiène tout en vous réitérant son engagement à vos côtés. Ce lot, d'une valeur de 10.082.000 F CFA, est composée de :

- ✚ 3200 masques N95,
- ✚ 6900 masques chirurgicaux,
- ✚ 1334 flacons de 500 ml de Gel hydro alcoolique.

Votre gestion transparente des dons reçus dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 saluée part tous, nous reconforte quant à l'utilisation de cette modeste contribution.

Ainsi, au nom de tous les médecins du Sénégal et au nom des membres du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Sénégal, nous vous remettons solennellement le lot ci-dessus décrit.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de transmettre à tous vos collaborateurs toutes nos félicitations pour le travail qu'ils accomplissent au bénéfice des populations.

Nous vous remercie.

Le Président

Dr Boly - DIOP

